

Questions orales

Je ne crois pas que la proposition du député soit constructive ou utile ou qu'elle puisse avoir un effet quelconque. Par conséquent, je veux maintenir notre capacité d'étudier et d'appliquer les solutions susceptibles d'avoir un effet.

* * *

LES PORTS

LE DRAGAGE DU PORT DE PICTOU (N.-É.)

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Pêches et des Océans, je vais poser ma question au vice-premier ministre. Elle concerne le dragage du port de Pictou dans le comté de Pictou, en Nouvelle-Écosse.

Le vice-premier ministre n'est pas sans savoir que les fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans ont formulé des recommandations bien précises au ministère de l'Environnement sur les façons les plus sûres de déverser en mer de grosses quantités de BPC, de métaux lourds et autres polluants, afin de protéger la vie marine. Le ministre peut-il nous garantir que les recommandations du ministère des Pêches et des Océans seront suivies à la lettre en ce qui a trait à la protection de la santé des Canadiens ainsi que de la vie marine et du tourisme dans cette région? Peut-il nous donner cette assurance?

M. Pat Binns (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je peux signaler au député que le gouvernement fédéral s'inquiète vivement de la contamination possible par les BPC dont il parle. A d'autres occasions, le gouvernement a fait tout en son pouvoir afin de s'assurer qu'on prenne toutes les précautions voulues à cet égard.

Je sais que dans la circonscription de Cardigan, à Georgetown, depuis deux ans, le gouvernement prend des mesures extraordinaires, afin d'être certain qu'on s'entoure des précautions voulues relativement aux BPC. Je peux lui garantir que ce sera également le cas en l'occurrence.

Des voix: Bravo!

LE DANGER DE CONTAMINATION

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Dans le cahier d'information du ministre des Pêches et des Océans, on précise que les ministères de l'Environnement et des Pêches et des Océans font l'objet de pressions de la part du député local, le ministre du Revenu national, qui souhaite qu'on assouplisse les normes relatives au déversement en mer recommandées par le ministère des Pêches et des Océans, du fait des coûts supplémentaires que ces normes entraînent.

Je voudrais demander au vice-premier ministre quels conseils on va suivre en l'occurrence. Les conseils et les recommandations du ministère des Pêches et des Océans au sujet de

la contamination par les BPC ou les conseils du ministre du Revenu national?

M. Pat Binns (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je le répète, je tiens à garantir au député que le gouvernement fédéral se préoccupe avant tout de la protection de l'environnement. On prendra toutes les mesures nécessaires, afin d'éviter autant que possible toute contamination par les BPC.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL—L'APPLICATION DURANT LA GRÈVE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail et a trait à la décision que le Conseil canadien des relations du travail a rendue hier en jugeant que, lors de la dernière grève, Postes Canada avait forcé ses travailleurs à effectuer des tâches qui auraient normalement incombées aux employés en grève. Le Conseil a jugé que cela était illégal et violait le Code canadien du travail.

J'ai en outre un document de Postes Canada où il est dit que parmi les problèmes que cette grève avait présentés figurait le recours à l'intimidation pour inciter les employés à obéir aux instructions, souvent contre leur propre bon sens ou leurs craintes personnelles. Il y est dit également que souvent l'intimidation consistait en menaces de renvoi, de réprimandes ou d'obstacle à leur carrière au sein de la Société des Postes.

Étant donné que Postes Canada viole de toute évidence la loi canadienne, le ministre du Travail interviendra-t-il personnellement pour veiller à ce que la loi soit respectée?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, je vais sûrement examiner la situation et prendre les mesures que la loi exige, si on ne l'a pas respectée.

LE RESPECT DE LA LOI

M. Rod Murphy (Churchill): Voici ma question supplémentaire, monsieur le Président. Puisqu'il s'agit d'un document de Postes Canada, puisqu'on y avoue que cela s'est produit, et puisque le Conseil canadien des relations du travail a rendu une décision à cet égard, le ministre veillera-t-il à ce que dans l'éventualité d'une rupture des négociations aux Postes—et de déclenchement éventuel d'une autre grève la semaine prochaine—on ne laisse pas la Société des postes violer la loi encore une fois?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, je ne pense pas que l'une ou l'autre partie ait le droit de violer la loi. Je vais examiner la situation dont a parlé mon honorable collègue pour voir s'il faut faire quelque chose, le cas échéant.